

EDITO

Par l'équipe du SIAO.



Cette rentrée, habituellement chargée, est marquée par deux éléments que sont la réorganisation du 115 et l'ouverture d'une troisième Maison Relais sur le département. Ces nouvelles places seront, sans aucun doute, les bienvenues. Les objectifs de l'instruction ministérielle du 31/03/22 vont continuer de définir l'activité du service. Ainsi, dans le cadre de la politique du logement d'abord, les premières rencontres Siao/Bailleurs se mettent en place.

Bonne rentrée à tous

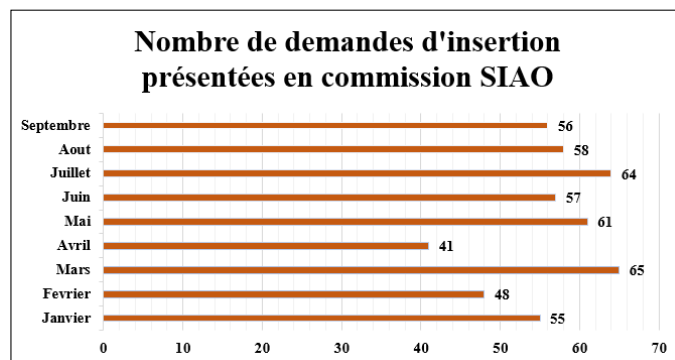
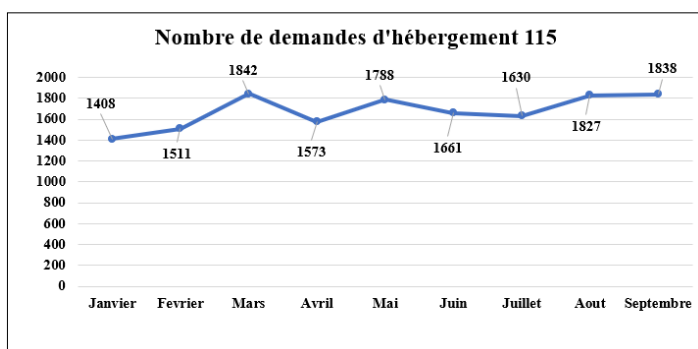
Dans ce numéro :

Edito	1
Indicateurs Insertion et 115	1
L'astuce du SI-SIAO : Evaluation Approfondie	2-4
Présentation Maison Relais—Prépoint	5
Présentation du service action logement	6
Actualités	7
Les dates à retenir	8

INDICATEURS 115 — INSERTION Bilan 1er Juillet au 28 Septembre 2023

115*	Insertion
<p>Nb d'appels : 7 806</p> <p>Demandes pourvues : 4 515</p> <p>Demandes non pourvues : 755</p>	<p>178 Demandes d'insertion ont été présentées en commission SIAO du 1er Juillet au 28 Septembre 2023.</p>

* Les données 115 sont extraites du logiciel SI SIAO



Ces données couvrent la période du 1er Juillet 2023 au 28 Septembre 2023

L'astuce du SIAO

Utilisateurs Premier Accueil : *Evaluation approfondie*

La mise à jour de Juillet 2023 du Logiciel SI SIAO a remplacé le rapport social par une évaluation approfondie.

L'évaluation approfondie dans le SI SIAO est la traduction opérationnelle de l'instruction du Gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement. Elle permet au travailleur social de retranscrire dans le SI SIAO, pour tout ou partie des membres du ménages :

- les souhaits du ménage en termes de projet résidentiel,
- L'auto appréciation du ménage en termes de forces et besoins d'accompagnement social,
- un rapport social (son écrit de professionnel),
- une évaluation sur l'intensité des besoins d'accompagnement du ménage.

Etape 1 : Démarrer une évaluation approfondie.

The screenshot shows the SIAO software interface for a household (ID 90514279). The 'Evaluations' tab is selected and highlighted with a red circle. Below the tabs, the 'Démarrer une évaluation approfondie' button is also highlighted with a red circle. The interface includes a navigation bar at the top with 'Accueil', 'Consultation', 'Indicateurs', and 'Administration'. The main content area shows the household details and the 'Evaluations' section with a 'Démarrer une évaluation approfondie' button. Below this, there are dropdown menus for 'Membre du ménage' and 'Auteur', and a search bar for 'Rechercher'. A 'Filtre' button is visible in the bottom right corner.

Avant d'accéder à l'évaluation approfondie, vous devez remplir l'ensemble des onglets précédents : Ménage / Identité et situation du ménage (Cf : Document d'aide à la création d'une demande d'insertion)

Une fois l'ensemble des onglets remplis sur la fiche Ménage, vous devez intégrer une « Note sociale » aujourd'hui appelée « évaluation approfondie ».

Pour cela, vous devez vous rendre dans l'onglet « **EVALUATIONS** » et cliquer sur « **Démarrer une évaluation approfondie** »

Etape 2 : Remplir l'évaluation approfondie

📍 Evaluation approfondie

Evaluation approfondie du 07/08/2023 par Marine LETERRIER Brouillon

Publier Enregistrer en brouillon Annuler

Les champs indiqués par une * sont obligatoires pour publier une évaluation

Cette évaluation approfondie concerne

Tout le ménage ▾

Projet du ménage

Projet résidentiel du ménage (2000 caractères restants)

Retranscrivez ici le discours du ménage sur ses souhaits en termes de parcours résidentiel, d'accès au logement, à l'hébergement ou à une autre forme d'habitat, y compris sur ses souhaits de mobilité géographique


Projet d'accompagnement du ménage (2000 caractères restants)

Retranscrivez ici le discours du ménage sur ses attentes et priorités en termes d'accompagnement, et son auto-appréciation de ses forces et besoins.

Rapport social*

Rapport social (10000 caractères restants)

Cet écrit professionnel décrit la trajectoire du ménage, son expérience, ses forces et ses besoins d'accompagnement (thématiques et intensité), notamment pour l'accès au logement ou à l'hébergement. Il permet aux commissions du SIAO et aux dispositifs, avec les éléments de l'onglet situation du ménage, de se prononcer sur l'orientation du ménage.


Normal Sans Serif B I U A 

Intensité du besoin d'accompagnement*

A titre expérimental, cette section permet de quantifier par votre appréciation de professionnel l'intensité de l'accompagnement nécessaire au ménage pour son projet résidentiel.

1 - Pas de besoins 2 - Besoins légers sur quelques sujets 3 - Besoins modérés sur plusieurs sujets 4 - Besoins soutenus sur de nombreux sujets 5 - Besoins très importants et pluridisciplinaires

Publier Enregistrer en brouillon Annuler

 Une fois que vous avez rédigé le rapport social, **il faut impérativement donner une note à l'intensité du besoin d'accompagnement et cliquer sur l'onglet PUBLIER**

Cette évaluation approfondie se divise en 3 parties :

Le projet du ménage : Qui regroupe deux éléments importants

Le projet résidentiel du ménage

Le projet d'accompagnement

Le Rapport social : qui doit reprendre

La situation actuelle du ménage

Ses difficultés (logement / budgétaire / administratif / santé etc.)

Le besoin d'accompagnement (si celui-ci n'est pas inscrit dans la partie précédente).

Le parcours locatif et la capacité au ménage d'habiter dans un logement

L'adhésion du ménage à la demande SI SIAO.

Intensité du besoin d'accompagnement : Qui permet de noter le besoin d'accompagnement de (1) à (5)

Présentation de la Maison Relais du Prépont à Coutances.

L'ACCUEIL

La Maison Relais de Coutances est un lieu de vie qui permet à des femmes, des hommes, des couples et des familles, en situation de précarité et d'isolement social, avec un degré d'autonomie suffisant de retrouver un toit, se reconstruire et créer de nouveaux liens sociaux.

La Maison Relais regroupe 18 logements et dispose de 23 places autour d'espaces communs collectifs favorisant la convivialité et le lien entre les résidents.

La Maison Relais propose un habitat sans limitation de durée et offre un cadre de vie semi collectif.

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE

Un binôme de professionnels est chargé du bon fonctionnement de la Maison Relais dans un cadre qui se veut sécurisant et sécurisé.

Les hôtes sont à l'écoute, ils peuvent proposer des temps communs et facilitent les relations entre les résidents.

Les professionnels assurent l'organisation quotidienne du service, gèrent l'espace de vie collectif, favorisent le lien entre les résidents, assurent un suivi individualisé.

LA MAISON RELAIS

LES LIEUX COMMUNS

Une salle commune favorisant la convivialité est à disposition des résidents et accessible à tout moment dès lors que les hôtes sont présents.

On peut s'y installer pour prendre une café, rencontrer les autres locataires, venir y lire le journal, ...

LES ACTIVITES

A la demande des résidents, des activités peuvent être développées dans les domaines suivants : loisirs, culture, visites, cuisine, ...

LES CONSEILS DE MAISON

Un conseil de maison permet l'expression de chacun et d'être associé au fonctionnement de la Maison Relais.



PROCEDURE D'ADMISSION



La demande d'admission est réalisée par la personne elle même ou par le service orienteur.

Un entretien de préadmission doit être réalisé ainsi qu'un dossier SIAO.

Suite à un positionnement SIAO favorable, une commission d'admission est programmée afin de valider ou non l'admission.

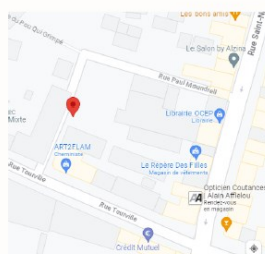
La personne et le service orienteur sont alors informés de la décision.



CONTACT

MAISON RELAIS
5 RUE PAUL MAUNDRELL
50200 COUTANCES

Cheffe de service : fgalles@adseam.asso.fr
maisonrelaiscentre@adseam.asso.fr
06.58.10.57.06



MAISON RELAIS COUTANCES



Présentation du Service Accompagnement Social d'Action Logement



Zoom sur le service Accompagnement Social d'Action Logement

POUR QUI ?



Vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus :

- en CDI quelle que soit votre ancienneté
- en CDD avec un contrat en cours d'au moins 3 mois
- en intérim avec une mission en cours d'au moins 3 mois (si votre mission en cours est inférieure à 3 mois, vous devez avoir travaillé un nombre d'heures minimal sur les 12 derniers mois)
- et vous rencontrez des difficultés qui fragilisent votre accès ou votre maintien dans un logement.

POUR QUELLES SITUATIONS ?



Quelle que soit sa nature, toute situation peut être prise en charge, dès lors qu'elle a un **impact significatif sur votre logement, votre budget ou votre capacité à faire face aux dépenses de logement** (ex : perte d'emploi du conjoint, séparation, maladie, perte de logement, etc...)

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?



À votre demande, un conseiller social vous propose un **entretien individuel**. Il établit un **diagnostic social et budgétaire** de votre situation et identifie les actions à mettre en place pour **vous permettre de vous maintenir dans votre logement ou de pouvoir accéder à un logement**.

Après analyse, le conseiller social propose un plan d'actions et, sous réserve de l'adhésion, peut envisager diverses solutions.

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?



Dans le cadre du service accompagnement social, des aides financières spécifiques peuvent être mobilisées, sous forme de **prêt ou de subvention** (ex : pour régler des frais d'hôtel, des loyers ou des mensualités de prêt immobilier, etc...). Elles ne sont pas systématiques, elles dépendent de la situation et sont soumises à conditions.

À propos d'Action Logement

Depuis 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de **faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi**. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) et concentre ses efforts sur l'**accompagnement des publics prioritaires** que sont les salariés aux **revenus modestes, en difficulté ou en mobilité, et les jeunes actifs**.

Action logement met à disposition son offre de produits et services en faveur des salariés, qu'ils soient accédants à la propriété, jeunes, alternants, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires etc... et quels que soient leurs parcours résidentiels et professionnels :

- des offres de logements à la location : plateforme **AL'in**
- des dispositifs de solvabilisation des locataires et de sécurisation des propriétaires : garantie **Visale** et **Avance Loca-Pass®**
- une aide pour les alternants afin de rapprocher le logement de l'emploi : **Mobili-Jeune®**
- un prêt immobilier avantageux et des conseils en financement et en accession
- des prêts pour financer des travaux d'agrandissement, d'amélioration de l'habitat, d'amélioration de la performance énergétique et d'accessibilité et/ou d'adaptation liés au handicap
- Des aides pour accompagner les salariés en difficulté : **Le service accompagnement social**

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.actionlogement.fr

@ accompagnementnor.als@actionlogement.fr

(Cette adresse mail est exclusivement réservée aux partenaires, en aucun cas, cette adresse mail ne doit être diffusée aux demandeurs)

Site internet :
<https://www.actionlogement.fr/>

Coordonnées téléphoniques :
0970 800 800

Actualités

Ouverture de la Maison Relais du Prépont—Coutances

La Maison Relais du Prépont située à Coutances a ouvert ses portes à la rentrée 2023. Elle regroupe 18 Logements et dispose de 24 places.

Un positionnement SIAO est obligatoire pour obtenir un entretien d'admission.

Une première commission d'admission s'est tenue le 20 septembre dernier et les premiers résidents ont pu faire leur entrée dans leur propre logement.

N'hésitez pas à prendre contact avec le service de la maison relais pour obtenir des informations

CONTACT
MAISON RELAIS
5 RUE PAUL MAUNDRELL
50200 COUTANCES
Cheffe de service : fgalles@adseam.asso.fr
maisonrelaiscentre@adseam.asso.fr
06.58.10.57.06



Comptes utilisateurs SIAO

Pour respecter la RGPD, la DIHAL demande à ce que votre compte SIAO soit lié à un mail personnel.

Les comptes reliés à un mail de service seront prochainement effacés.

Dans ce cas, à voir avec votre direction.

Le second plan « logement d'abord » pour la lutte contre le sans-abrisme dévoilé :

Le mardi 20 Juin, l'ancien ministre délégué à la ville et au logement, Olivier Klein a présenté le second plan quinquennal pour le logement d'abord couvrant les années 2023-2027.

Le premier plan quinquennal (2018-2022) initié par le Président de la République, Emmanuel Macron, a permis à 440 000 personnes sans domicile d'accéder à un logement pérenne.

Ce deuxième plan intervient dans la continuité des résultats positifs du premier plan « logement d'abord » - de poursuivre les stratégies de transformation et de modernisation du secteur de l'AHJ et de multiplier les solutions d'accès au logement des ménages les plus vulnérables.

Les 3 enjeux du deuxième plan Logement d'abord

1

Renforcer les solutions qui ont fait leurs preuves

2

Des réformes structurelles pour lutter contre le sans-abrisme

3

« Accès au logement » et « prévention des ruptures à tous les niveaux »

Les 3 axes du deuxième plan Logement d'abord

1

Produire et mobiliser des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité

2

Conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations

3

Accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé

Pour aller plus loin :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20.06.2023_DP_Logement_dabord2.pdf

<https://www.gouvernement.fr/lancement-du-deuxieme-plan-quinquennal-pour-le-logement-d-abord-2023-2027-agir-prevenir-construire>

Les dates à retenir

Commissions d'Octobre à Décembre 2023 :

- Mardi 10 Octobre
- Jeudi 19 Octobre
- Mardi 31 Octobre
- Jeudi 09 Novembre
- Mardi 21 Novembre
- Jeudi 30 Novembre
- Mardi 12 Décembre
- Jeudi 21 Décembre

Petit rappel :

La liste des dossiers passant en commission est bloquée quelques jours avant :

- Si la commission a lieu le mardi matin la liste est finalisée le **jeudi de la semaine précédente**.
- Si la commission se déroule le jeudi matin la liste est finalisée le **lundi matin**.

Prochaine parution du Bulletin Information Décembre 2023

COORDONNEES :

190 Place des résistants

50 110 Turlaville

Téléphone : 02-33-53-42-86

Courriel : siao@adseam.asso.fr



Vous pouvez nous retrouver :

<https://www.manche.gouv.fr/>

<https://www.adseam.asso.fr/>

